

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2012-0050/DC/UMEPI du 5 avril 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant prolongation dans leurs fonctions des membres du groupe de travail « Intérêt de santé publique et études post-inscriptions »

NOR : ETSX1230198S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 5 avril 2012,
Vu la décision n° 2009-04-056 MJ du 22 avril 2009 du collège de la Haute Autorité de santé portant création du groupe de travail « Intérêt de santé publique et études post-inscriptions » ;

Vu la décision n° 2009-05-058 MJ du 6 mai 2009 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres du groupe de travail « Intérêt de santé publique et études post-inscriptions » ;

Vu la décision n° 2011-10-088 MJ du 26 octobre 2011 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres du groupe de travail « Intérêt de santé publique et études post-inscriptions »,

Décide :

Article 1^{er}

Le président et les membres du groupe de travail « Intérêt de santé publique et études post-inscriptions » sont prolongés dans leurs fonctions jusqu'au 31 décembre 2012.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 5 avril 2012.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU